

Commune
de

SALIGNAC-SYNGUES

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **du 16 avril 2014**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, LAVAL Laurence, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, ROSSET Cécile, CHEYROU Cédric, RICHER Catherine, DUPPERRET Jean-Luc, BOSREDON Fabienne, PESTOURIE Guy, APPEYROUX Catherine, BRU Benoit
ABSENT : Mme CROUZEL Valérie

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile ROSSET

Les comptes rendus des séances du 17 février et du 29 mars 2014 sont approuvés à l'unanimité.

• Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints

L'assemblée fixe comme suit les indemnités de fonction exprimées en pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique : Maire : 43 %, 1^{er} adjoint (Jacques FERBER) 13,16 %, 2^{ème} adjoint (Colette ROMERO) : 7,11 %, 3^{ème} adjoint (Claude PROUILLAC) : 6,71 %, 4^{ème} adjoint (Laurence LAVAL) : 4,21 %, Conseiller délégué aux finances (Jean Paul LAVAL) : 3,42 %.

• Délégations du Conseil Municipal au Maire

Afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune, le Conseil Municipal accorde au Maire un certain nombre de délégations prévues par la loi : affectation des propriétés communales, emprunt dans la limite de 50 000 €, passation et exécution des marchés, actions en justice, etc...

• Commissions communales

Sont constituées les commissions suivantes :

Services scolaires et périscolaires :

- Colette ROMERO
- Laurence LAVAL
- Valérie CROUZEL
- Catherine APPEYROUX

Finances :

- Jacques FERBER
- Jean Paul LAVAL
- Cédric CHEYROU

Informatique / communication :

- Jean Paul LAVAL
- Cédric CHEYROU
- Cécile ROSSET
- Colette ROMERO
- Valérie CROUZEL
- Laurence LAVAL

Travaux / urbanisme / voirie / environnement / patrimoine :

- Claude PROUILLAC
- Jean Luc DUPPERRET
- Guy PESTOURIE
- Benoit BRU
- Jacques FERBER
- Laurence LAVAL

Animation locale / marché / économie / agriculture

- Colette ROMERO
- Catherine RICHER
- Valérie CROUZEL
- Jean Paul LAVAL
- Jacques FERBER
- Fabienne BOSREDON
- Benoit BRU

• **Désignation des délégués aux EPCI et des représentants aux organismes extérieurs**

Sont désignés les représentants et délégués suivants :

Syndicat d'irrigation :

- Jean Paul LAVAL
- Jean Luc DUPPERRET
- Fabienne BOSREDON

Conseil d'école :

- Colette ROMERO
- Laurence LAVAL

SIAEP :

Titulaires :

- Claude PROUILLAC
- Guy PESTOURIE

Suppléants :

- Jean Pierre DUBOIS
- Jean Paul LAVAL

Office de Tourisme / Commission Ronde des villages :

- Laurence LAVAL
- Catherine RICHER

Conseil d'Administration de la Maison de retraite :

- Jean Luc DUPPERRET
- Jacques FERBER

Syndicat d'Electrification :

Titulaires :

- Jean Luc DUPPERRET
- Claude PROUILLAC

Suppléants :

- Benoit BRU
- Guy PESTOURIE

Correspondant défense :

- Cédric CHEYROU

Délégué sécurité routière :

- Catherine APPEYROUX

• **Election de la commission d'appel d'offres**

Sont élus membres titulaires : Benoit BRU, Claude PROUILLAC, Jean Paul LAVAL ; membres suppléants : Jacques FERBER, Jean Luc DUPPERRET, Guy PESTOURIE.

Le Maire préside de droit la commission.

- **Initiation aux finances communales**

Une formation sur la comptabilité communale est dispensée à l'assemblée afin de faciliter la compréhension de la séance budgétaire pour les nouveaux élus.

- **Convention avec l'ATD**

Autorisation est donnée au Maire de signer la convention proposée par l'Agence Technique Départementale pour l'assistance à la passation et à la dématérialisation des marchés publics. Coût du service : 300 €.

- **Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) est rattaché à l'Agence Technique Départementale. Autorisation est donnée au Maire de signer une convention pour continuer à bénéficier des services du SATESE pour le suivi technique de la station d'épuration. Coût du service : 1 € par habitant.

- **Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre / travaux d'aménagement du Barry**

L'avant projet portant sur la rue du Barry et les ruelles du quartier a établi le coût prévisionnel à 750 178 € HT. Compte tenu de l'importance financière des travaux, il avait été décidé de scinder l'opération en 3 tranches. La 1^{ère} tranche qui comprend la rue du Barry et la Place Naudy s'élève à 289 106 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant avec le groupement SELARL Albrand Angibault et SARL Coq et Lefrancq titulaire de la maîtrise d'œuvre du marché. Cet avenant arrête le coût prévisionnel de la tranche 1 à 289 106 € HT et fixe le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 25 879,94 € HT.

- **Recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Autorisation est donnée au Maire, pour la durée de son mandat, de recruter des agents non titulaires pour remplacer des employés de la collectivité momentanément indisponibles.

- **Questions diverses**

Personnel communal : l'organigramme du personnel est présenté aux nouveaux élus.